

Recensement de l'environnement : Écosystèmes océaniques et côtiers protégés et conservés

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le lundi 7 novembre 2022

En 2021, 13,9 % des écosystèmes océaniques et côtiers du Canada ont été conservés, ce qui représente une superficie de 798 480 km². Près des deux tiers (64,7 %) de cette superficie se trouvent dans l'océan Arctique, tandis que 21,3 % se trouvent dans l'océan Atlantique et 13,9 % se trouvent dans l'océan Pacifique.

Les écosystèmes océaniques et côtiers sont touchés par les changements climatiques et par les activités humaines, comme la pêche, le transport, les loisirs et d'autres pressions. Les réseaux de conservation dans l'ensemble des écosystèmes océaniques et côtiers jouent un rôle important dans la préservation des écosystèmes et de la biodiversité marins, et ils réduisent les pressions exercées par les activités humaines. Le Canada s'est engagé à conserver 25 % de ses océans d'ici 2025, en vue d'atteindre 30 % d'ici 2030.

En 2021, près du quart (24,5 %) des écosystèmes océaniques et côtiers du pays se trouvant dans l'océan Pacifique avaient été conservés, comparativement à 14,4 % de ceux dans l'océan Arctique et à 10,0 % de ceux dans l'océan Atlantique.

Ces données sont présentées dans un nouveau tableau qui traitera de l'état des écosystèmes océaniques et côtiers protégés et conservés au fil du temps. Ce tableau porte sur le Compte de l'étendue des écosystèmes océaniques et côtiers protégés et conservés, lequel fait partie du [nouveau programme du Recensement de l'environnement de Statistique Canada](#) qui, à terme, rendra compte de tous les écosystèmes du Canada.

Les milieux marins et côtiers sont conservés par différentes mesures

Diverses mesures sont utilisées pour conserver les milieux marins et côtiers. En 2021, 66 % des aires conservées totales ont été protégées en étant désignées comme des aires marines protégées en vertu de la *Loi sur les océans*, des aires marines nationales de conservation et d'autres aires protégées.

Les aires conservées totales comprennent aussi les régions qui sont conservées dans le cadre d'autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCEZ), comme l'établissement de refuges marins et la fermeture de zones de pêche à long terme. Ces types de mesures s'appliquent à environ 35 % des aires conservées totales.

La plupart des aires océaniques conservées du Canada ont une profondeur variant entre 200 mètres et 4 000 mètres, et 22 % des aires de cette profondeur sont conservées. Par ailleurs, 5 % des eaux moins profondes (profondeur de moins de 200 mètres) ont été conservées, alors qu'environ 3 % des eaux les plus profondes (profondeur de plus de 4 000 mètres) ont été conservées.

En 2021, 29 % de la superficie connue des écosystèmes de coraux et d'éponges d'eau froide qui font partie des écosystèmes océaniques et côtiers du Canada ont été conservés, en grande partie par le gouvernement du Canada dans le cadre des AMCEZ. Ces écosystèmes fragiles s'étendent dans le fond océanique et peuvent être endommagés par la pêche et d'autres activités humaines.

D'importants écosystèmes côtiers sont souvent protégés par les provinces et les territoires. Plus du tiers de la superficie connue de forêts de varech (35 %) et d'herbiers marins (34 %) était conservé en 2021. Toutefois, les écosystèmes côtiers sont plus susceptibles d'être identifiés dans les aires qui sont gérées de façon active.

Dans l'ensemble, 23 % des aires protégées permettaient l'utilisation durable des ressources naturelles, 3 % des aires protégées étaient désignées comme des parcs nationaux, 3 % étaient des aires de nature sauvage et 2 % s'inscrivaient dans d'autres catégories de protection de l'Union internationale pour la conservation de la nature. La catégorie de protection n'était pas précisée pour 69 % des aires protégées.



Le réseau de conservation marine du Canada connaît un essor rapide

En 2017, diverses grandes zones étaient conservées. Parmi ces zones figurent l'aire marine nationale de conservation Tallurutiup Imanga, située dans l'Arctique de l'Est, ainsi que les aires de conservation par fermeture des monts sous-marins et des événements hydrothermaux du Pacifique et par fermeture du talus nord-est de Terre-Neuve. Une importante hausse a été signalée en 2019, à la suite de l'ajout de la zone de protection marine de Tuvaijuittuq située à l'ouest de l'île de Baffin dans l'Arctique.

Tableau 1
Écosystèmes océaniques et côtiers conservés

	Part de la superficie totale de l'écosystème conservé
	%
2015	1,2
2016	1,4
2017	7,8
2018	8,0
2019	13,8
2020	13,9
2021	13,9

Source(s) : Tableau [38-10-0157-01](#).

Note aux lecteurs

Le nouveau programme du Recensement de l'environnement de Statistique Canada présente des rapports sur les écosystèmes au Canada. Ces rapports fournissent des renseignements qui aident les Canadiens à prendre des décisions fondées sur des données probantes dans le but de protéger et d'améliorer l'environnement. Ce programme respecte la norme économique environnementale internationalement reconnue pour produire des renseignements sur l'étendue et sur l'état des écosystèmes, ainsi que sur les avantages qu'ils offrent.

Le nouveau tableau publié aujourd'hui permettra d'assurer un suivi des écosystèmes océaniques et côtiers protégés et conservés. Ce tableau est fondé sur le domaine du [Compte de l'étendue des écosystèmes océaniques et côtiers](#).

Les aires conservées comprennent les aires protégées et celles conservées dans le cadre d'autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCEZ). Les aires protégées sont les aires qui satisfont à la définition d'aire protégée de l'Union internationale pour la conservation de la nature. Parmi celles-ci figurent les parcs nationaux, provinciaux et territoriaux, les aires protégées autochtones, les réserves nationales de faune, les refuges d'oiseaux migrateurs, ainsi que les aires marines protégées. Les AMCEZ sont les aires qui ne répondent pas à la définition officielle d'aire protégée, mais qui sont gérées de façon à préserver la biodiversité à long terme. Ces aires peuvent comprendre les territoires autochtones, les bassins versants, les zones de gestion des ressources ou les refuges marins, et les zones d'accès restreint, comme celles utilisées par les militaires.

Donnez votre avis : le Recensement de l'environnement

Aidez à façonner l'avenir du Recensement de l'environnement. Pour participer, veuillez visiter la page [Statistique Canada souhaite obtenir des commentaires sur le nouveau programme du Recensement de l'environnement](#).

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le [Système de comptabilité économique et environnementale du Canada - Comptes des écosystèmes \(5331\)](#).

Tableaux disponibles : tableau [38-10-0157-01](#).

Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête [5331](#).

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (infostats@statcan.gc.ca), ou communiquez avec les Relations avec les médias (statcan.mediahotline-ligneinfomedias.statcan@statcan.gc.ca).